

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 25 fr. Six mois... 13 fr. Trois mois... 7 fr. Poste: Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier le texte ou les annonces. Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 JANVIER

Révision des Listes électorales

La Révision des Listes électorales a, cette année, une importance capitale, car ces listes serviront aux élections qui auront lieu en 1889, élections qui décideront du sort de la Patrie.

Que dans toutes les communes et notamment dans celles où l'administration n'est pas entre les mains des conservateurs, les bons citoyens prennent la peine de surveiller ce travail, de requérir les inscriptions omises, de faire opérer les radiations.

C'est un devoir que nous adjurons nos amis de remplir partout.

Pour faciliter leur travail et les éclairer sur leurs droits, nous tenons à leur disposition un petit opuscule que nous leur enverrons gratuitement à première demande.

FAILLITE RÉPUBLICAINE

Les Boulangistes sont d'accord avec les Ferrystes pour constater l'état de la faillite Républicaine.

L'Intransigeant écrit:

Ce chiffre de 89 a-t-il des propriétés spéciales? Le fait est qu'à un siècle de distance, l'année qui le termine s'annonce presque aussi dramatiquement que celle qui l'inaugurait.

On a fini par s'apercevoir que l'égalité n'était pas plus conquise que les privilèges n'avaient été abolis.

Nous avons changé d'aristocratie: voilà tout.

Les contribuables, qui ne sont plus aux mains des grands seigneurs, sont aux mains des financiers.

Aujourd'hui, la liberté et la vie des citoyens dépendent du caprice du dernier des policiers ou du plus abject agent des mœurs.

Quant à la dime et aux corvées, on y a substitué un déluge d'impôts dont le flot envahissant menace de nous submerger tous, sans que le déficit en soit plus comblé pour cela.

La France était jadis partagée entre quelques centaines de familles. Elle l'est maintenant entre quelques milliers d'aristocrates qui l'exploitent tout en la déshonorant.

On fait tuer vingt-cinq mille hommes et on dévore quinze cents millions, non pour agrandir notre domaine colonial, mais pour sauver de la faillite un cousin de Jules Ferry.

LE DIRECTEUR DES POSTES

Il paraît que le service des postes et des télégraphes va passer du ministère des finances au ministère du commerce.

Pourquoi ce transfert? Les gens qui ne connaissent pas le dessous des cartes diront: « Ça nous est bien égal! »

Et ils auront tort, car ce transfert est une grosse manœuvre administrative qui touche de près à la politique.

Quel est le directeur du service des postes et des télégraphes? C'est le sieur Coulon. Coulon, au premier abord, cela ne dit pas grand-chose; et pourtant c'est énorme.

Le sieur Coulon est allié à des personnalités absolument gênantes et dangereuses pour le gouvernement.

Et le sieur Coulon est un des hommes les plus désagréables qui aient jamais dirigé le service en question. Le tyran Cochéry était un ange de bonté et un parangon de justice auprès du sieur Coulon. Tous les employés des postes et télégraphes haïssent ce maître insupportable.

On sait que nous lui devons la seule grève qui se soit jamais produite dans l'administration. Fallait-il que ces malheureux fussent exaspérés!

Et le sieur Coulon a tant de secrets attachés qu'il a réussi, il y a quelques mois, à étouffer le scandale d'un procès en cour

d'assises où les procédés cruellement déloyaux de l'administration des postes et des télégraphes furent pour ainsi dire mis à nu.

Le gouvernement a du sieur Coulon par dessus la tête, et cherche un moyen de s'en débarrasser.

On a cherché le joint, et on l'a trouvé: c'est le bouleversement de la direction du service.

Ce transfert au ministère du commerce sera très ennuyeux pour le sieur Coulon, et l'infortuné M. Peytral compte que son redoutable subordonné donnera enfin sa démission.

Voilà le secret de la manœuvre.

Mais le sieur Coulon pourrait bien se cramponner. On sait que, sous la République, les mauvaises herbes ont les racines solides.

AFFAIRE BAZAINE-MORIER

Le prince de Bismarck vient de provoquer, dans la Gazette de Cologne, une querelle d'allemand contre M. Morier, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg.

La Germania, parlant de cette campagne, dit: « En frappant sur sir Robert Morier, c'est l'empereur Frédéric qu'elle atteint. »

Cette affaire est, en effet, très mystérieuse, du moins quant aux motifs qui provoquent la campagne actuelle.

La Gazette de Cologne accuse M. Morier d'avoir, en 1874, tenu Bazine au courant des mouvements de l'armée allemande aux approches de Metz.

Cette campagne a pris dans les journaux allemands une tournure de plus violente. Il est même arrivé avant-hier une chose absolument inouïe. La Gazette de Cologne, voulant à tout prix prouver la véracité de ses dires, publie deux lettres du major de Deines, ancien attaché militaire allemand à Madrid, actuellement attaché militaire à Vienne et aide de camp de l'empereur Guillaume II. Ces lettres ont donc été écrites avec l'approbation du ministre de la guerre, du ministre des affaires étrangères et de l'Empereur; de plus, la dernière en date est

du 14 novembre 1888, c'est-à-dire qu'elle a été écrite à une époque où personne dans le public ne pensait à la possibilité d'un incident de ce genre: donc, l'affaire Morier est préparée depuis longtemps et on la juge assez importante à Berlin pour mettre tout en mouvement, même le grand état-major, la chancellerie et la cour.

On se demande:

1° Comment M. Morier aurait pu envoyer des renseignements au maréchal Bazaine, lui, diplomate anglais, lié avec le prince héréditaire de Prusse;

2° Quel intérêt M. de Bismarck peut avoir à poursuivre de sa haine un diplomate non allemand qui a quitté l'Allemagne depuis de longues années.

Les journaux anglais sont très émus par ces attaques contre un ambassadeur de la Reine:

« Personne, conclut le Daily Telegraph, ne désire plus vivement que nous maintenions nos relations amicales avec l'Allemagne et le gouvernement allemand, personne ne tient davantage la chancellerie allemande en dehors de la critique dégradante du journal allemand, mais l'honneur d'un ambassadeur anglais fait partie de l'honneur national, et si l'on ne trouve pas le moyen, à Berlin, de répudier les calomnies qu'on prétend officielles et qui sont formulées contre un représentant de la Reine, il faut que ce moyen soit trouvé ou créé. »

JEANNE D'ARC ET LE COMTE DE PARIS

On sait la sottise persécution dont les œuvres fondées auprès du berceau de Jeanne d'Arc sont l'objet. M. le curé de Domremy communique la bonne lettre suivante qui lui a été adressée par M. le Comte de Paris:

« Sheen-House. — Cast-Sheen-Surrey, 25 octobre 1888.

« Monsieur le curé,

« Je suis bien touché de la pensée que vous avez eue de vous adresser à moi, au moment où les Sœurs qui donnaient une éducation chrétienne aux filles de Domremy,

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Cependant, tandis que s'instruisait le procès du grand patriote des Provinces-Unies, la France ne restait point inactive. Une ambassade extraordinaire fut envoyée à La Haye. Louis XIII chargea M. de Thumeri de Boissie de présenter aux Etats-Généraux une lettre par laquelle il demandait qu'on traitât les prisonniers avec justice. Il se souvenait de l'accueil fait par son père à Barneveldt et à Grotius. Les Etats répondirent qu'ils agiraient avec « douceur et clémence. » Cette réponse vague ne réussissant point à calmer les inquiétudes de l'ambassadeur, il renouvela ses sollicitations. Enfin M. de Boissie, perdant tout espoir, résolut de quitter la Hollande. Il ne voulait pas assister aux dernières scènes d'un jugement inique. M. de Maurier devait continuer sa mission avec le même courage.

Pouvait-il la négliger, quand deux femmes en larmes l'imploraient chaque jour? Marie et la compagne de Barneveldt se rattachaient à cette suprême, et cependant bien faible espérance, que les souhaits de la France pour la liberté du pa-

triot et du savant l'emporteraient sur les désirs de l'Angleterre et la volonté de Nassau. M. de Maurier offrit une caution pour la liberté du grand Pensionnaire; elle lui fut refusée. Désormais le drame marchait à son achèvement. Un revirement d'opinion pouvait s'opérer en faveur de Barneveldt. Des gens de cœur le défendaient hautement sans crainte de se compromettre. Déjà la conspiration espagnole perdait de sa créance. Voudel récitait déjà des fragments de l'œuvre vengeresse destinée à célébrer l'innocence de Barneveldt. Les premiers vers de la tragédie de Palamède se gravaient dans la mémoire d'une jeunesse ardente. Les juges devaient se hâter. Maurice exigea un arrêt aussi rapide que cruel.

Le 13 mai 1619, Barneveldt fut condamné à mourir par le glaive.

En apprenant sa sentence, il répondit seulement:

« Mes amis subiront-ils le même sort? Ce serait dommage! »

Maurice se contentait ce jour-là d'une seule victime.

L'ambassadeur de France fit, le même soir, une dernière et inutile démarche en faveur de ce vieillard de soixante-trois ans, à qui le pays devait sa grandeur, son unité, son opulence, et Maurice de Nassau le pouvoir dont il usait à la façon d'un bourreau.

La nouvelle de la condamnation de Barneveldt se répandit rapidement dans la ville. Elle y produisit une soudaine agitation, et si l'échafaud du patriote avait dû être dressé sur une place publique, nul doute que le peuple n'eût fait un feu de joie avec les charpentes, et traité les charpentiers de la mort comme les complices des juges et les aides de l'exécuteur des hautes-œuvres.

Dans sa prison, Barneveldt conserva un calme sublime. Un des commissaires le vint trouver pour lui offrir la vie au prix d'une rétractation.

« Ce n'est point à mon âge qu'on commet une première lâcheté, répondit-il.

Il écrivit plusieurs lettres, et attendit dans le recueillement l'heure fixée pour l'exécution.

En apprenant la condamnation de Barneveldt, Marie courut chez sa femme. Elle la trouva au milieu de ses fils, calme, plus grande, plus admirable que jamais. Les deux infortunées se jetèrent dans les bras l'une de l'autre. Que pouvaient-elles se dire? Le glaive qui, le lendemain, allait abattre une tête, ne se lèverait-il point ensuite sur Grotius et ses amis?

Tandis que les deux héroïques créatures s'entretenaient de ceux qu'elles ne reverraient sans doute plus, une visiteuse enveloppée d'une mante noire arriva sans suite à la maison de celle qui allait être veuve, et, relevant le grand voile qui l'enveloppait:

« Ne m'attendiez-vous pas? demanda-t-elle aux deux amies.

« Vous, princesse! s'écria M<sup>me</sup> Barneveldt en portant à ses lèvres la main de la veuve de Guillaume le Taciturne.

« Vite, dit celle-ci, couvrez-vous d'une mante et suivez-moi. Je sais le moyen de parvenir jusqu'à Maurice de Nassau. Vous vous jeterez à ses pieds, et vous le supplierez avec tant d'éloquence qu'il ne saura vous refuser la grâce de Barneveldt.

« Madame, répondit l'héroïque compagne du grand Pensionnaire, je vous serai toute ma vie reconnaissante d'avoir songé à tenter cette suprême démarche...

« Hâtez-vous, alors, hâtez-vous!

« Non, répliqua M<sup>me</sup> Barneveldt; on sollicite la grâce du coupable; mon mari est innocent, il ne relève que de Dieu!

« Mais il mourra demain!

« Il vivra dans toutes les mémoires.

« Oh! mère! mère! s'écrièrent les fils de Barneveldt.

« J'obéis à votre père en agissant de la sorte, ajouta stoïquement l'infortunée, qui fixa sur la princesse des yeux brûlés de pleurs.

« Ah! s'écria René Barneveldt, nous n'avons rien promis, nous, et nous le vengerons!

« Et moi, ajouta la princesse d'Orange, moi qui sais combien les minutes sont précieuses, je

à côté du sanctuaire de Jeanne d'Arc, sont les victimes d'une odieuse persécution.

» Votre démarche ne m'a pas étonné. J'y avais droit, j'y comptais comme un hommage rendu aux traditions de la Monarchie nationale qui, guidée par Jeanne d'Arc, a sauvé la France, au XV<sup>e</sup> siècle, du sort de la Pologne. Je vous remercie d'avoir compris les sentiments de vénération et d'admiration que je professe pour notre grande héroïne nationale et populaire, de vous être souvenu qu'au moment où j'ai vu l'exil se dresser de nouveau menaçant devant moi, moi, j'ai tenu à ne pas quitter la France sans avoir fait avec mon fils le pèlerinage de Domremy, et peut-être même d'avoir remarqué que je l'avais accompli le 15 août, le jour où l'Église fête l'inspiration céleste de la mission miraculeuse de Jeanne. Les devoirs si nombreux de charité qui m'incombent ne me permettent pas de vous donner tout le concours que je voudrais, mais si la situation n'est pas changée et s'il m'est possible de le faire, je serai heureux de renouveler l'année prochaine l'envoi de la somme de mille francs que je vous fais adresser avec cette lettre.

» En attendant, je vous prie, monsieur le curé, de me croire

» Votre affectionné,

» PHILIPPE, Comte de Paris. »

## INFORMATIONS

La *Gaulois* a rendu compte des réceptions du premier de l'an chez les princes de la Maison de France, qui se trouvaient tous à Paris, exceptés ceux qu'une loi inique a condamnés à l'exil.

« Toutes les classes de la société parisienne se pressaient aux hôtels de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Chartres, rue Jean-Goujon ; du duc de Nemours et de la princesse Blanche d'Orléans, à l'avenue Kléber, du prince et de la princesse de Joinville et du duc de Penthièvre, avenue d'Antin. Les registres ont été couverts de milliers de signatures.

» Ce sont les princes exilés qui ont reçu les témoignages les plus nombreux et les plus affectueux. On faisait queue, à l'hôtel de M. Edouard Bocher, pour s'inscrire sur les registres de M<sup>r</sup> le Comte de Paris, de M<sup>me</sup> la Comtesse de Paris et de M<sup>r</sup> le duc d'Aumale. Un nombre incroyable de dépêches de souhaits ont été envoyées de tous les côtés de la France, à Villamanrique, près de Séville, où réside actuellement M<sup>r</sup> le Comte de Paris avec la famille royale, et à Bruxelles, où est le duc d'Aumale.

» Tous les princes ont assisté à la messe dans leurs paroisses, pour demander au Ciel que la nouvelle année soit le commencement d'une ère de paix et de prospérité pour la France.

» Détail à citer : les registres couverts de signatures et de souhaits ne sont pas envoyés directement aux princes exilés. Ils restent à Paris ; il en est fait une copie qui s'en va sur la terre d'exil.

» Mardi, le duc de Chartres, avant son déjeuner, a été faire un tour à cheval, au

vais tenter ce que vous refusez d'accomplir.

— Sauvez-le ! sauvez-le ! dit M<sup>me</sup> Barneveldt en tombant aux genoux de la princesse douairière. Je lui obéis en refusant de m'agenouiller devant Maurice, et je dois garder son honneur intact à ses fils ; mais Barneveldt est toute ma tendresse et toute ma vie ! gardez-le-moi ! gardez-le-nous !

— Au revoir ! dit la princesse.

Dévorés par l'angoisse, les trois fils sortirent. Il leur semblait que la généreuse créature qui prenait en ce moment dans ses mains la destinée de leur père ne pouvait manquer d'obtenir pour lui la grâce de la vie.

Afin de ne révéler à personne ce qu'elle voulait tenter pour le salut du grand patriote, la douairière de Nassau était venue seule à la maison de Barneveldt. Une espérance lui restait à l'heure où elle tentait cette démarche suprême auprès de l'épouse qui le lendemain serait peut-être une veuve. Quoique désolée de voir échouer sa tentative, elle sentait trop profondément la grandeur de la noble femme pour essayer de la fléchir : son refus d'implorer Maurice égalait son héroïsme à celui de Barneveldt. Sans doute, la princesse perdait une chance sur laquelle elle comptait, cependant elle ne se découragea pas. Ce que refusait de faire la femme de l'unificateur des Provinces, elle le tenterait seule. Après tout, nul ne pouvait savoir si Maurice de Nassau, après avoir réduit à l'impuis-

Bois, avec sa fille la princesse Marguerite. A Bruxelles, le duc d'Aumale n'a reçu personne de Paris. Les télégrammes ont afflué. »

Le *Nouvelliste de Bordeaux* a eu l'idée de poser à ses lecteurs la question suivante : « Que feriez-vous si vous étiez électeurs à Paris ? »

On nous communique le résultat du dépouillement de cette sorte de plébiscite. Au moment où l'on écrit, 135 personnes ont répondu.

79 ont affirmé la nécessité d'opposer un candidat nettement royaliste au général Boulanger qui est, à leurs yeux, le véritable ennemi. 47 ont fait la réponse suivante : « A défaut de candidat conservateur, je voterais pour le général Boulanger par haine de la République ». 4 ont déclaré qu'elles donneraient leurs voix au candidat républicain plutôt qu'au général. Enfin, 4 seule a dit : « Je déposerai dans l'urne un bulletin blanc ».

Très nettement, nous voterons avec les 79 contre toute candidature de Boulanger.

Le *Figaro* dit qu'il y a quelque temps, le gouvernement allemand aurait engagé des pourparlers avec l'Italie pour la décider à élever un camp retranché sur la frontière française entre Vintimille et Gênes.

Le gouvernement italien, effrayé de l'initiative périlleuse que lui eût imposée cette mesure extraordinaire, aurait adressé à Berlin des représentations, s'appuyant, d'un côté, sur la situation financière de l'Italie, de l'autre, sur l'émotion que produirait, de l'autre côté des Alpes, cette défense de la frontière franco-italienne.

La Consulta aurait été jusqu'à dire que l'établissement d'un camp retranché à Vintimille équivaldrait à une déclaration de guerre à la France.

Mais le roi Humbert serait d'avis de faire ce coup.

## NOUVELLES MILITAIRES

### L'HABILLEMENT DES TERRITORIAUX

Nous apprenons que l'on se préoccupe en ce moment, au ministère de la guerre, de rechercher les moyens d'améliorer l'habillement des hommes de l'armée territoriale pendant les périodes d'instruction. Les réclamations unanimes des chefs de corps auraient-elles enfin été entendues ?

Il est un fait certain, c'est que jamais nos territoriaux n'avaient été aussi pauvrement habillés qu'ils l'ont été pendant la période d'instruction de 1888, juste au moment où la récente mise en pratique d'un nouveau règlement sur le service de l'habillement dans les corps de troupe permettait d'espérer un résultat diamétralement opposé.

Espérons donc qu'à l'avenir on habillera mieux nos territoriaux, afin de ne pas exposer ces braves gens à rougir de leur uniforme et pour que les étrangers qui les voient dans les rues de nos villes de garni-

sance un ennemi incorruptible, ne s'estimerait pas heureux de se voir arracher sa grâce. Sa popularité, jusque-là victorieuse, ne souffrirait-elle point de ce crime juridique ? La postérité, démêlant les fils de ces intrigues, ne traînerait-elle point dans le sang sa renommée de capitaine ?

Au fond de son âme, le fils du Taciturne pouvait souhaiter qu'on lui fit violence.

La princesse se battait de cette espérance, tandis qu'elle se dirigeait vers le Biennenhof.

La soirée était splendide et tiède, une soirée de mai, illuminée d'étoiles, embaumée de parfum des jardins dont les fleurs se ranimaient à l'air pur du soir. Quand le renouveau soufflait dans les brises, parfumaient les corolles, rayonnait au fond d'un ciel dont pas un nuage ne ternissait la pureté, était-il possible de songer à des échafauds et à des tortures ?

L'âme de la princesse s'apaisait par degrés. A force de souhaiter qu'une tardive clémence corrigât les iniquités d'un arrêt rendu par les séides du pouvoir, elle se persuada qu'un échec était impossible, et lorsqu'elle franchit le seuil du palais, le triomphant sourire que donne la joie d'une victoire errait sur ses lèvres.

Tout à coup elle recula.

(A suivre.)

son ne puissent pas penser que la France est trop pauvre pour rétir convenablement ses soldats.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Élections à la Chambre de Commerce

Le nombre des votants ayant été insuffisant dimanche dernier pour valider l'élection de MM. Max-Richard, Aimé Blavier et Gustave Genest, un second tour de scrutin aura lieu demain dimanche, 6 janvier, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Les membres de la Chambre de Commerce prient instamment les électeurs de vouloir bien se rendre à ce nouveau scrutin et d'y confirmer les suffrages qui ont été donnés déjà aux candidats présentés par eux, et dont voici les noms :

MM.

MAX-RICHARD, manufacturier à Angers.  
AIME BLAVIER, président de la Commission des Ardoisiers.

GUSTAVE GENEST, ancien manufacturier.

La Loire s'est élevée depuis hier de plus de 30 centimètres.

Elle cote en ce moment (midi), 3 m. 40. Le froid qui sévit depuis trois jours nous assure que cette crue n'aura pas de suites. Le thermomètre est descendu cette nuit à 4 degrés au-dessous de zéro.

### Conférence de M. l'abbé Garnier

Les habitants de Saumur ont répondu à l'appel de M. l'abbé Garnier. Hier soir, l'église Saint-Pierre était complètement remplie, et les hommes comprenaient la moitié de cet auditoire.

M. Garnier a annoncé qu'il venait les entretenir de questions touchant les intérêts les plus grands de tous, des intérêts temporels aussi bien que des intérêts de l'éternité.

Dans l'état où se trouve la France, a-t-il dit, les uns désespèrent de la voir se relever, les autres n'ont pas perdu tout espoir. Les philosophes, les financiers, les économistes proposent leur solution. Il y a du vrai dans leur manière de voir, mais leurs efforts seraient vains parce qu'ils omettent le point capital, le retour de la nation à Jésus-Christ et à son Église.

Abordant les considérations que chacun émet sur les causes de la décadence de la France, M. Garnier démontre, en termes éloquentes et convaincants, que toutes proviennent de ce que les Français ont abandonné la religion catholique, laquelle avait fait la France, pendant plus de dix siècles, la première nation non-seulement de l'Europe, mais du monde entier.

Quelles sont ces causes ?

1<sup>o</sup> L'isolement de l'ouvrier. Est-ce l'Église catholique qui l'a voulu, elle qui a présidé à la formation des corporations, et qui a réclamé pendant près d'un siècle leur rétablissement avec les améliorations et la suppression de certains abus ? L'orateur se félicite de ce que la classe ouvrière ait obtenu depuis quatre ans seulement la loi des syndicats qui lui permettent de s'associer.

Il loue les associations qui ont été faites partout en France et les premiers essais qui sont tentés à Saumur.

2<sup>o</sup> L'égoïsme des patrons. Est-ce Jésus-Christ qui l'a prêché, lui qui a proclamé la vraie fraternité de tous les hommes, et son Église qui a fait disparaître l'esclavage et adouci les mœurs ?

3<sup>o</sup> L'immoralité. — Sans doute elle est grande à notre époque ; mais on ne peut imputer aux ministres de l'Église catholique les incendies, les vols, les viols, les suicides, les assassinats sans nombre dont on retrouve les horribles détails dans toutes les feuilles publiques. Ces crimes sont perpétrés avec des raffinements de cruauté qui rappellent les plus tristes périodes de la barbarie.

Que le peuple revienne à la religion de Jésus-Christ, et ces causes de décadence disparaîtront vite, et la nation française reprendra le rang qu'elle occupait dans le monde il y a cent ans.

La seconde série de considérations embrasse un autre ordre d'idées dans le développement desquelles le conférencier a fait

preuve d'études économiques sérieuses et d'un profond amour de la patrie.

Avec une logique irrésistible, M. l'abbé Garnier a démontré que si une mauvaise administration compromettait la fortune de la France ; si la concurrence étrangère écrasait l'industrie, le commerce et l'agriculture ; si l'excès de production y avait contribué, c'est toujours parce que la France a perdu les traditions de ses pères. L'orateur est entré dans des détails de statisticien et d'économiste qui ont vivement intéressé. Nous regrettons de ne pouvoir le suivre dans tous ses développements qui ne supporteraient pas l'analyse.

Avant de terminer, M. Garnier a rappelé que c'est le 20 juin 1689 que Jésus-Christ a demandé à notre nation de se consacrer au Sacré-Cœur. Il a attendu un siècle, et l'orateur a fait ressortir que c'est en effet le 20 juin 1789 que les premiers événements de la Révolution ont commencé. Nous touchons au retour du second centenaire, mais la France est consacrée au Sacré-Cœur depuis 1873. Un monument qui en est le gage est élevé et domine Paris. Cette soumission à la volonté de Dieu est pour tous les chrétiens et pour lui-même un puissant motif d'espérance.

Il convie son nombreux auditoire, qui l'a si religieusement écouté pendant une heure et quart sans la moindre fatigue — tous les développements étant clairs et convaincants — à faire un retour sur lui-même, à revenir à la foi de ses pères, sinon ce serait la fin de la France.

Il a terminé en répétant ce cri poussé dans une autre enceinte :

L'Industrie se rendra en observant les lois de la morale, ou périra.

L'Agriculture se rendra en sanctifiant le dimanche, ou périra.

La France se rendra en revenant à Dieu, ou périra.

Avant de descendre de la chaire, M. l'abbé Garnier a annoncé la fondation à Saumur d'une société sous le vocable de *Notre-Dame du Travail*.

Cette société a pour but de travailler au bonheur des employés, des ouvriers, de leurs familles et de la société tout entière, d'attirer les bénédictions de Dieu sur le commerce, l'industrie, les affaires matérielles, de contribuer enfin à rétablir parmi nous la paix, l'union de tous et la confiance mutuelle.

Le conférencier a eu des moments du plus chaleureux patriotisme, et à Saumur comme partout il s'est acquis les sympathies de tous ceux qui se sont réunis pour l'entendre.

### LES ÉTRANGERS A SAUMUR

Lundi soir, 31 décembre, a pris fin le délai accordé aux étrangers pour faire leurs déclarations.

Voici le relevé de celles qui ont été faites à la mairie de Saumur :

Allemands, 10 ; Prussiens, 3 ; Alsaciens, 4 ; Anglais, 4 ; Italiens, 12 ; Suisses, 9 ; Espagnols, 5 ; Polonais, 5.

### M. le Préfet et son bon accueil

#### Dédié aux cultivateurs de chanvre de la Vallée

Nos braves cultivateurs peuvent être heureux et fiers : l'aimable représentant de la R. F. en Maine-et-Loire les traite comme des inspecteurs, comme des proviseurs, comme des professeurs de lycée.

Ou plutôt, il traite les inspecteurs, proviseurs, censeurs, professeurs, comme il a traité les planteurs de chanvre.

En République, tous sont égaux devant la grâceuse dédication de M. le préfet.

Or donc, mardi 1<sup>er</sup> janvier, tout le corps universitaire d'Angers allait rendre ses devoirs au premier fonctionnaire du département : tout le monde paraissait content ; on allait se souhaiter la bonne année, on allait échanger des phrases généralement banales, mais toujours courtoises et polies.

On entre chez M. le préfet ; l'inspecteur présente son personnel, proviseur, censeur, professeurs et *tutti quanti*.

« L'année 1887 avait été mauvaise pour l'Université en Maine-et-Loire, s'écrie le représentant de Marianne ; l'année 1888 a été détestable ! »

« La faute en est à vous tous, messieurs, à vous, M. le proviseur, qui ne savez pas maintenir la discipline dans votre lycée ! » A vous, MM. les professeurs, qui manquez de persévérance et d'exactitude ! »

et patati et palata : l'homélie continue sur ce ton et chacun ramasse son paquet. « Au lieu de gagner, vous perdez ! au lieu d'avancer, vous reculez ! »

Si vous travailliez davantage, si vous alliez moins au cabaret, tout irait mieux !

Pardon, cette dernière phrase n'a pas été adressée à MM. les professeurs ; elle fait partie des aimables paroles qu'ont entendues nos cultivateurs. On se perd au milieu des choses gracieuses dont M. le préfet accable les diverses classes de ses administrés.

Mais, voyons le côté sérieux des choses : le discours violent, dont nous venons de rapporter quelques passages, a été prononcé publiquement, non pas seulement en présence des intéressés, mais encore devant bien d'autres de nos concitoyens, qui tous ont été péniblement affectés de voir ainsi traiter d'honorables et méritants professeurs.

Il est certain que notre lycée perd beaucoup : le nombre des élèves diminue dans de grandes proportions — les succès dans les examens ne sont pas brillants.

La faute en est-elle à M. le proviseur, à MM. les professeurs ?

N'en est-elle pas au régime actuel, aux tendances déplorable du ministère de l'instruction publique, aux idées antireligieuses et presque matérialistes qui règnent partout dans les établissements de l'Etat, aux programmes trop chargés et changés trop souvent ?

Voilà, selon nous, les causes des effets déplorable constatés par M. le préfet. C'est à l'état général, c'est à la R. F. qu'il aurait dû faire le procès, et non à un personnel qui n'en peut mais. S'il croit que son algarade donnera aux fonctionnaires du lycée autorité auprès des élèves, confiance auprès des parents, courage au travail et affection pour les institutions actuelles, il se trompe étrangement. (Journal de Maine-et-Loire.)

#### LES VOLS DANS LES CAMPAGNES

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Avec le nombre croissant des vagabonds, les vols se multiplient dans les campagnes. Chaque jour nous signalons de nouvelles victimes. Et ce n'est pas seulement du linge, des volatiles que l'on dérobe, ce sont de gros animaux, des moutons, des chevaux, que l'on va chercher jusque dans les étables, dans les écuries. Et l'argent, comme on l'enlève avec audace depuis quelque temps ! Nous ne parlons plus des sommes de 50, 100, 200 fr., c'est le menu fretin. Les mal-faiteurs s'attaquent aujourd'hui aux grosses bourses et les éventrent, les vident avec un succès parfait. La semaine dernière, nous racontions comment un cultivateur avait été dépillé de ses économies dépassant trois mille francs. Mardi dernier, c'était une somme de six mille francs qu'un auteur inconnu — c'est le terme malheureusement obligatoire — soustrayait à M<sup>me</sup> veuve Leloup, rentière à Longué.

« Lecteurs qui avez de l'argent, veillez-y bien, à cette époque singulière où les voleurs s'attribuent impunément tout ce qui ne s'en va pas en impôts. »

#### LE DOUBLE CRIME DE NOIZAY

Nouveaux détails

Nous n'avons pu parler hier que sommairement du crime effroyable qui a frappé de terreur les habitants de la paisible commune de Noizay et les localités environnantes ; nous pouvons aujourd'hui, sinon raconter les circonstances de cet épouvantable drame qui est encore aujourd'hui entouré de mystère, du moins raconter à nos lecteurs les détails connus jusqu'à cette heure.

#### Découverte du crime

Jeudi matin, vers 5 heures, les flammes s'échappaient de la toiture de la maison habitée par les époux Choissard, le mari âgé de 69 ans, la femme de 66 ans.

N'entendant aucun bruit dans l'intérieur de la maison, les pompiers, en arrivant, enfoncèrent une porte ouvrant sur un couloir donnant sur la rue pour porter secours à M. et M<sup>me</sup> Choissard, qu'ils pensaient en danger d'asphyxie ; mais en entrant dans la chambre de M. Choissard, qui est à droite, un spectacle épouvantable s'offrit à leurs yeux.

Tout l'intérieur de la maison était en feu. Les corps des deux vieillards étaient étendus, la tête sur les chenets, dans la cheminée, les jambes sur le sol de la chambre. Ils avaient été couverts de paille à laquelle le feu avait été mis.

Les vianges étaient méconnaissables, noircis et les traits disparus. Une chaussette avait été enfoncée avec violence dans la bouche de M<sup>me</sup> Choissard. Les deux cadavres portaient à la tête des traces de coups d'un instrument contondant, mar-

teau ou dos de hachette. Les crânes étaient fracturés, les membres entièrement carbonisés.

On s'pressa de retirer ces tristes restes et de les porter dans la cuisine où on les plaça, enveloppés dans un drap, dans une sorte d'alcôve.

Des assassins, deux au moins, avaient passé par la maison. On n'a pas trouvé trace de papiers qui ont été détruits par l'incendie, que les criminels avaient allumé pour faire disparaître toute apparence de la trace de leurs crimes.

L'incendie ne tarda pas d'ailleurs à être éteint ; deux pièces, celles où couchaient les victimes, avaient été complètement brûlées ainsi que la toiture de la maison.

#### Circonstances probables du double crime

Il est à peu près certain qu'il y a eu deux ou trois assassins. Voici très probablement comment le crime a été commis :

Pendant que l'un des criminels faisait le guet, l'autre ou les deux autres ont pénétré dans la maison par la porte de l'écurie, dont on connaît la fermeture défectueuse. Entrant dans la chambre du vieillard, ils lui eurent fracassé le crâne sans éprouver de résistance.

Mais le bruit qu'ils ont fait aura certainement réveillé la femme de l'adjoint, qui aura poussé des cris.

Pour étouffer ces cris, une chaussette a été enfoncée avec violence dans la gorge de la deuxième victime qui a dû opposer de la résistance, mais qui a succombé, comme son mari, à une multiple fracture du crâne.

Les deux cadavres ont été traînés dans la cheminée de la chambre du mari et brûlés ainsi que nous l'avons dit plus haut, puis le feu mis à l'habitation.

Il ne reste, en effet, dans les deux pièces, que des débris de meubles calcinés.

#### Les victimes

Les victimes, avons-nous dit, ont été transportées dans la cuisine. Elles sont déposées à terre, dans une sorte d'alcôve et recouvertes d'un drap. L'autopsie en a été faite par M. le docteur Sainton et l'aspect de ces deux cadavres carbonisés est épouvantable.

Une odeur de chair brûlée saisit l'odorat quand on entre dans cette pièce.

Les deux cadavres sont couchés côte à côte. Les têtes sont des boules de chair noircie où on ne distingue plus rien.

Au-dessus de l'occiput, la cervelle a été mise à nu par le médecin-légiste.

Les bras et les jambes ressemblent à des troncs de sarments tordus en tous sens et qui auraient été carbonisés à la surface.

On a voulu s'assurer si d'autres blessures n'avaient pas été faites. Les entrailles du défunt adjoint s'échappent du ventre ouvert, que la combustion n'a pu détruire comme les autres parties du corps. La bouche de M<sup>me</sup> Choissard s'est raccourcie autour du bâillon qu'on y avait introduit ; il ne reste qu'un trou noir et profond aux contours bideux. C'est un spectacle qui excite à la fois l'horreur et la pitié.

Dans la cuisine, on a placé sur des tréteaux trois planches juxtaposées qui ont servi de table d'autopsie. Des débris de boîte osseuse et des morceaux de chair calcinés qui y sont restés donnent, avec la vue du suaire qui recouvre les deux cadavres, un aspect sinistrement funèbre à cette pièce vide de meubles.

#### Le vol

Jusqu'à présent, tout fait supposer que le vol est le mobile du crime. Mais les assassins n'ont pas fait une moisson aussi ample qu'ils pensaient. Peut-être n'ont-ils pas réussi à voler au-delà de quelques centaines de francs.

Les époux Choissard, fort méfians, avaient tous leurs valeurs dans un coffre-fort dissimulé dans la boiserie, et que les assassins n'ont pas vu, et contre lequel leurs efforts auraient probablement échoué, car il était entièrement encastré dans la muraille.

Ce coffre-fort a été ouvert par ordre des magistrats. On y a trouvé pour 60.000 fr. environ de valeurs : 2,500 fr. en or, 12,000 fr. en billets de banque, le reste en valeur au porteur.

#### L'heure du crime

Il est assez difficile d'être fixé sur l'heure du crime. Ce que l'on sait, c'est qu'un courrier passant à trois heures n'a rien vu, et qu'un messager, passant à quatre heures du matin, n'a rien aperçu non plus. Mais il est possible que le feu ait pu brûler pendant longtemps à l'intérieur sans être aperçu du dehors, les ouvertures donnant sur la rue étant complètement closes.

Aucun indice n'est venu encore mettre la justice sur la trace des assassins.

Cependant, il paraît certain que les coupables devaient connaître la maison, les habitudes et la fortune des époux Choissard, et certaines rumeurs qui courent, à Noizay pourraient bien éclairer la justice.

UNE MAUVAISE NOUVELLE. — Sous ce titre, le Populaire, journal de Nantes, publie les lignes ci-après, reproduites par le Patriote et le Ralliement :

« Une note de la direction théâtrale nous informe que, vu l'indisposition persistante de M. Neveu, on s'occupe activement de son remplacement. »

#### LE CHATEAU DE CHENONCEAUX

La Cour d'appel d'Orléans a confirmé la décision du tribunal de Tours décidant que les tableaux faisant partie de la saisie pratiquée dans le château de Chenonceaux au profit du Crédit foncier, qui les fera vendre aujourd'hui 5 janvier avec l'immeuble, devant le tribunal de Tours.

La Cour a seulement excepté de ce lot, estimé à environ 400,000 francs, cinq tableaux qui n'étaient soutenus que par des pitons et ne pouvaient être, dès lors, considérés comme devenus immeubles pas destination.

Les créanciers chirographaires vont se pourvoir en cassation, mais le pourvoi n'empêchera pas la vente.

BLOIS. — Il est question, on le sait, d'installer au château de Blois un musée historique et rétrospectif des arts décoratifs.

Ce musée contiendrait non-seulement toutes les merveilles que renfermait autrefois le château de Blois et qui sont allées embellir les collections et musées de Paris, mais on y placerait toutes les curiosités éparses dans un grand nombre d'établissements publics et qui rentrent dans le cadre de ces collections.

M. Antonin Proust, qui vient d'être nommé président du comité organisateur, s'occupe activement de cette création si intéressante à tant de points de vue.

On télégraphie de Blois, 4 janvier :

« Un éboulement s'est produit dans une carrière de sable située sur la ligne de Tours à Sargé et Boursay ; deux hommes sont ensevelis ; le sous-préfet de Vendôme s'est rendu sur les lieux. »

#### Recherche

M<sup>lle</sup> ESTELLE RENAUD, domestique à Saumur il y a environ 9 ans, est priée de se présenter de suite, pour affaires la concernant, à Challans (Vendée), étude de M<sup>e</sup> Alfred LESAFFRE, notaire.

#### Canal de Panama

M. LIENARD, Banquier à Saumur, prévient les Actionnaires et Obligataires du Canal de Panama, qu'il tient à leur disposition des feuilles d'adhésion aux propositions faites par le Comité.

#### Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12<sup>e</sup> ANNÉE).

DIMANCHE 6 JANVIER 1889.

à 1 heure 1/2 très-précise

325<sup>e</sup> Concert populaire (10<sup>e</sup> de l'abonnement)

#### Programme

- 1<sup>o</sup> Symphonie en si bémol (Schumann). — I Andante un poco maestoso. II Larghetto. III Scherzo. IV Allegro animato e grazioso.
  - 2<sup>o</sup> Fantaisie - ballet, extraits (A. Flégier). — A Tempo di masurk. B Petite valse. C Défilé.
  - 3<sup>o</sup> Prélude de Loreley (Max Bruck). — Demandé.
  - 4<sup>o</sup> Ouverture du Capitaine Fracasse (Pessard).
- L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

#### Les Rhumatismes et le Baume Victor !

Doyet (Allier), le 21 octobre 1888. — Un rhumatisme articulaire de la jambe gauche me faisait cruellement souffrir ; j'eus recours à votre BAUME VICTOR (2 fr. le flacon), et aujourd'hui je me porte à merveille. C'est avec de sincères remerciements que je vous donne l'autorisation de publier ma lettre, car je crois faire acte d'humanité en engageant les gens qui souffrent de rhumatismes articulaires à employer votre BAUME VICTOR.

BERNARDIN.

M. Hertzog, pharmacien, 23, rue de Grammont, Paris.

#### CHARMANT SOURIRE

Est-il une force de séduction plus puissante que celle du sourire qui répand sur tout le visage un air de grâce exquise et de fraîche amabilité ? Quoi de plus ravissant que ces deux lèvres roses et fraîches s'entr'ouvrant comme une fleur éclose à demi et montrant, dans la rouge écarlate de gencives saines et fermes, deux brillantes rangées de perles délicates ! Souriez donc, aimables lectrices, souriez encore, souriez toujours ! C'est là le secret de votre pouvoir... Mais n'oubliez pas que tout est fragile en ce monde, et pour ne pas voir ce don précieux du sourire se changer en désagréable grimace, soignez vos dents, sans cesse, chaque jour, au moyen du délicieux Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Souillac, le dentifrice à la mode qui préservera vos dents et vos gencives et conservera à votre haleine une pureté constante.

A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

#### VILLA PLAISANCE

Dimanche 6 Janvier, à 2 heures,

#### GRAND DIVERTISSEMENT

- 1<sup>o</sup> Courses en sabots plats.
  - 2<sup>o</sup> Courses, trois jamb's pour deux.
  - 3<sup>o</sup> Courses des frères Si-mois et jeux divers.
- Le soir, GRAND BAL CIVIL.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 janvier.

Le marché est lourd et nos rentes perdent tout le bénéfice de la hausse des deux journées précédentes. Le 3 0/0 revient à 82.80 ; le 4 1/2 0/0 est à 104.65.

Le Crédit Foncier se maintient très ferme à 1.365. Les obligations foncières et communales conservent leurs hauts cours, leur tenue est celle de toutes les valeurs qui ne s'appuient que sur l'épargne.

La Société Générale s'inscrit à 467.50 sans changement.

Les Dépôts et Comptes courants cotent 602.50.

Le Panama a débuté en réaction assez prononcée, à 106.25, puis il est remonté à 116 pour s'arrêter en clôture à 113. L'obligation à lots libérée se tient à 225.

Les obligations foncières libérées des Immeubles de France sont fermes à 365. Elles sont des plus avantageuses, leur garantie reposant sur des propriétés en plein rapport situées dans Paris.

L'Est-Océan a comme toujours un marché très animé de 63.50 à 64. On prévoit le cours de 80 fr. qui justifieraient les résultats très favorables de l'exploitation.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer sont à leurs plus hauts cours. Les obligations qui ont détaché le 2 janvier leur coupon semestriel le regagneront rapidement.

#### MARCHÉ de Saumur du 29 Décembre 1888

Froment-commerce	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 63	Veau	1 60
Métail	14 75	Mouton	2
Seigle	10 50	Porc	1 50
Orge	10 50	Poulets la couple	3 75
Avoine	9	Dindonneaux	12
Sarrasin	10	Canards	5
Haricots blancs	18	Oies	10
Haricots rouges	16	Beurre le kilog.	3 40
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 25
Noix	8 50	Foin, la charrette de	70
Châtaignes	15 50	780 kilog.	70
Sel les 100 kil.	15	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Son	11	Huile de noix, 50 kil.	135
Pommes de terre, la barrique	10	Luzerne	60
Farine, la culasse de	—	Paille	45
157 kilog.	54	Id. 3 <sup>e</sup>	31
Pain 1 <sup>er</sup> qual., le kil.	—	Id. 3 <sup>e</sup>	28
Id. 2 <sup>e</sup> id.	3333	Charbon de bois,	—
Id. 3 <sup>e</sup> id.	3188	les 100 kil.	16
		Charb. de terre	4 50

#### CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE D'ANGERS

Boulevard de Saumur, 30

TRAITE TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE TITRES, NOTAMMENT :

Escompte et Recouvrement de Papier de Commerce sur la France et l'Etranger.

Ouverture de Crédits, de Comptes-Courants, de Comptes de Dépôts productifs d'intérêt.

Delivrance de Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur tous pays.

Ordres de paiement par correspondance ou par télégraphe.

Achats de monnaies et billets étrangers.

Paiement immédiat et sans aucun frais de tous les Coupons.

Exécution des Ordres de bourse, au comptant et à terme, à toutes les Bourses Françaises et Etrangères.

Avances sur titres français et étrangers.

Souscription sans frais à toutes les émissions.

Régularisations de titres, Renouvellement de feuilles de coupons, Versements et Libérations, Echanges de titres, Transferts et Conversions, Remboursements de tous titres Français et Etrangers sortis à un tirage, Productions aux faillites, etc.

Avis. — L'Agence possède, pour la garde des titres et objets précieux, une installation toute spéciale, offrant toutes les garanties possibles de sécurité.

L'Agence vérifie, sans prendre toutefois aucune responsabilité à cet égard, les listes de tirages pour les titres ainsi déposés, et en cas de sortie d'un des numéros, en avis de suite le déposant.

Les titres sont constamment à la disposition du déposant, qui peut les retirer à toute heure de la journée et sans avoir à prévenir d'avance.

#### PILULES GICQUEL

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Mauvaise Estomac

Manque d'Appétit, Mauvaise Tête

Etourdissements

Douleurs, Rhumatismes

1<sup>fr</sup> 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

**Théâtre de Saumur**

Direction : JUSTIN NÉB

LUNDI 7 Janvier 1888

**LE PETIT FAUST**

Opérette bouffe en 3 actes et 4 tableaux.  
paroles de MM. Crémieux et A. Jaime, musique d'Hervé.

**TOURNÉE PLET**

TÉTRÉL, ex-Directeur du théâtre d'Amiens, administrateur.

Mercredi 9 Janvier 1889,

Avec les concours de

M. PLET, du Palais-Royal; M<sup>lle</sup> CARINA, du Palais-Royal; M. LEGREY, du Vaudeville; M. Paul CHAUB, du Vaudeville; M<sup>lle</sup> BLANCHETRAUD, du Palais-Royal; M. G. BARBIER, du Gymnase; M. LEGREY, du Théâtre Clony.

Une seule représentation du grand succès du théâtre du Palais-Royal

**LE PARFUM**

Comédie en 3 actes, de M<sup>lle</sup> Er. Blum et R. Taché.  
On commencera par

**HORACE ET LILINE**

Comédie en 1 acte, par M. Er. Blum.

Bureaux : 8 heures. — Rideau : 8 heures 1/2.

**Grand Théâtre d'Angers.**

Samedi 5 janvier

Les Femmes qui pleurent, comédie.  
Le Petit Faust, opérette bouffe.

Dimanche 6 janvier

Les Noces de Jeannette et Les Dragons de Villars.

**LA JEUNE MÈRE**

Fondé en 1874 par le D<sup>r</sup> Brochard

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.



**LISEZ LE TRIBOULET**

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>,  
rue Jacob, 56, A PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**MAGASIN PITTORESQUE**

Quai des Grands-Angustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr.  
Union postale . . . . . 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 31 décembre :

TEXTE. — L'Education de Marc-Aurèle, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Nouveaux bâtiments de la Sorbonne, par M. Georges Lafaye. — La Sympathie chez les bêtes; les Mammifères (fin), par M. E. Lesbazeilles. — Les Merveilles, par M. Alfred de Vaulabelle. — La Meunière de l'Aunais (fin), par M<sup>lle</sup> Th. Bentzon (M<sup>lle</sup> Blanc). — Si vous étiez malade..., par M. Paul Lafitte. — Adieux, par M. Édouard Charton. — Tables. — Titres. — Extrait des Éphémérides d'une histoire du Magasin pittoresque.

GRAVURES. — Buste de Marc-Aurèle enfant, dessin de M. Froment. — Cavalier de La Salle. — Restauration de la Sorbonne, à Paris, dessin de M. A. Normand. — La Fête des Bonnes gens; biscuit de la Manufacture de Sèvres, dessin de M. Édouard Garnier.

**ALMANACH D'ARLEQUIN**

POUR 1889

L'ALMANACH D'ARLEQUIN est sans contredit le plus amusant et le plus intéressant de tous les almanachs. Il est illustré de près de 100 jolis dessins d'actualité.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**La TERRE de la PRESAIE**

Comprenant

**VIEUX CHATEAU ET FERMES**

Le tout en un seul tenant, contenant 321 hectares, situés communes de Vity, Longué et Saint-Lambert-des-Lavées.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 12.

Et de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

**VENTE**

SUR LICITATION

Aux enchères publiques,

Entre majeurs et mineurs, d'un

**VASTE IMMEUBLE**

FORMANT Deux Maisons

SE TENANT,

Propre à toute espèce de commerce, au centre des affaires, rue de la Comédie, nos 21 et 23, à Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, le mercredi 9 janvier 1889, à une heure de l'après-midi.

Ledit immeuble, susceptible d'un loyer de trois mille francs, sera mis aux enchères sur la mise à prix de Quarante mille francs, et . . . . . 40,000

S'adresser, pour renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

Pour insertion sommaire, V. LE RAY.

**A VENDRE OU A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine

**JOLIE PROPRIÉTÉ**

DITE L'ERMITAGE.

Située commune de Bagnoux, route du Pont-Foucard, à 1 kilomètre de Saumur.

Comprenant :

Maison d'habitation, beaux jardins, clos de vigne et servitudes.

S'adresser, pour traiter, à M. DUPONT, propriétaire, qui l'habite.

**A LOUER**

DE SUITE

**MAISON** propre au commerce, actuellement occupée par M. Alphonse LEROUX, loueur de voitures, rue Beaurepaire, 8.

M<sup>me</sup> RICHARD, Rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 20, Saumur, demande une **bonne apprentie** et une **apprentie** pour les **Modes**.

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleurs contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n<sup>o</sup> 21.

Le prix est toujours de 30 fr. On trouvera aussi des cidres de 1<sup>er</sup> choix pour mettre en bouteilles.

**QUINCAILLERIE**

**ROLLAND Frères**

5, rue d'Orléans

**SAUMUR**

Machines à découper à la main, depuis 5 fr.; Machine à découper rectiligne, 65 fr.; Bois de toute provenance pour découpage; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.

ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

Une importante Maison de Vins propriétaire de plusieurs vignobles dans la Gironde et notamment de Quatre Domaines classés 1<sup>er</sup> Crû, à St-Émilion, demande des représentants actifs et honorables pour les contrées où elle n'est pas déjà représentée. Conditions avantageuses. Ecrire à Monsieur BERGEY, régisseur au Château-Larcis, à St-Émilion, arr<sup>t</sup>. Libourne, Gironde.

**Noël et le Jour de l'An**

**CHAPELLERIE ROUSSEAU**

Rue Saint-Jean, 50, Saumur.

Grand assortiment de Chapeaux souples et imperméables, provenant de la Maison LAVILLE et autres.

**FANTAISIES ALEXANDRE**, pour Dames, Fillettes et Bébés, Toques, Fourrures en tous genres, le tout de la Dernière Mode et à Prix Réduits.

Chapeaux pour Prêtres, Bonnet grec, ainsi qu'un Grand Choix de Rabats.

Atelier spécial de Fabrication qui permet de livrer sous 24 heures toute Commande ainsi que les Réparations.

**ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS**

**Alfred PERRAY**

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil-Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

**P. ANDRIEU, Succ<sup>r</sup>**

**CHOCOLATS FÉLIX POTIN**

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n<sup>o</sup> 3.

**CAFÉS GRILLÉS**

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

**ETRENNES DE 1889**

Épicerie Parisienne

**M<sup>on</sup> IMBERT ET FILS**

33, rue d'Orléans, et rue Dacler, 38

**Rayon spécial de Confection**

Dragées, Pralines, Fondants, Bonbons de chocolat à la crème, praliné, etc. Assortiment recommandé à 1 fr. 80 le 1/2 kilog., défiant à qualité égale toute concurrence.

Coffrets et Cartonnages riches, Laques, Porcelaines, Vannerie fine, modèles les plus nouveaux.

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris)

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JANVIER**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc <sup>de</sup>	Dernier cours.		Coture préc <sup>de</sup>	Dernier cours.		Coture préc <sup>de</sup>	Dernier cours.		Coture préc <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 %	82 95	82 50	Est	785	783	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	524	525
3 % amortissable	86 45	86 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1290	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	527	Est	390	390
3 % (nouveau)			Midi	1180	1185	— 1865, 4 %	525	528	Midi	402 50	403 50
4 1/2 % (nouveau)	104 50	104 40	Nord	1630	1637 50	— 1869, 3 %	406	403 50	Nord	414 50	416
Obligations du Trésor	310	310	Orléans	1380	1340	— 1871, 3 %	396	400	Orléans	405 50	403 25
Banque de France	3800	3765	Ouest	910	910	— 1875, 4 %	517 50	514 50	Ouest	401 75	402
Société Générale	487 50	487 50	Compagnie parisienne du Gaz	1390	1387 50	— 1876, 4 %	513 50	513	Paris-Lyon-Méditerranée	404	404 25
Comptoir d'escompte	1069	1063	Canal de Suez	3200	3211 25	Bons de liquid. Ville de Paris	517	517 25	Paris-Bourbonnais	398 50	399 25
Crédit Lyonnais	633 75	630	C. gén. Transatlantique	577 50	577 50	Obligations communales 1879	475	476	Canal de Suez	587	588
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1360	Russe 5 0/0 1870	103 75	103 50	Obligat. foncières 1879 3 %	474	473 50	Panama 6 0/0	135	140
Crédit mobilier	410	415				Obligat. foncières 1 88 3 %	394	391			
Canal Intér.-Panama	12 75	115									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur